

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2013, à 19h00, à la salle Carmel, située au 607, chemin du Progrès, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code de la province.

Membres présents :

*Églantine Leclerc Vénuti
Micheline Bélec
Romuald Sauvé* *Alain St-Amour
Geneviève Brisebois*

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

Membres absents : Mélanie Venne

La secrétaire-trésorière adjointe, Manon Taillon est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00

Résolution no : 9384

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est proposé par Romuald Sauvé
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par la secrétaire-trésorière adjointe :*

Adoptée

Résolution no : 9385

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du 14 mai 2013

*Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 14 mai 2013 tel que présenté par la secrétaire-trésorière adjointe :*

Adoptée

CORRESPONDANCE

La secrétaire donne un bref compte-rendu de la correspondance reçue depuis la dernière session ordinaire du Conseil municipal.



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Résolution no : 9386

REGISTRE DES COMPTES À PAYER – Au 31 mai 2013

*Il est proposé par Alain St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter les comptes fournisseurs au 31 mai 2013 tels que présentés au montant total de 149 396.97 \$
Chèques salaire # D1300245 @ D1300321 = 28 353.22 \$
Chèques fournisseurs # C1300265 @ C1300286 et C1300291 @ C1300337 = 101 819.29 \$
Chèques manuels # M0130054 et M0130075 = 19 224.46 \$*

Adoptée

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution no : 9387

MANDAT À LA FIRME GÉNIVAR - Étude périphyton et des herbiers aquatiques 2^e année

ATTENDU QUE : La Municipalité a confié, en 2012, la firme Services-Conseils Envir'Eau pour l'étude du périphyton sur les huit lacs tel que mentionné à l'offre de services de la firme Services-Conseils Envir'Eau;

ATTENDU QU' : Au printemps 2013, le personnel responsable du projet, soit Annie Raymond et Samuel Royer-Tardif, ont quitté l'entreprise Services-Conseils Envir'Eau pour se joindre à l'équipe de Génivar inc.

Puisque l'étude du périphyton s'échelonne sur une période de trois ans, Génivar inc. s'engage à honorer le contrat établi précédemment entre Services-Conseils Envir'Eau et la municipalité de Chute- Saint-Philippe et de mener à terme cette étude;

ATTENDU QUE : L'objectif de cette offre de services est donc de présenter les étapes et les frais nécessaires à la complétion de l'étude du périphyton sur les 7 lacs désignés, soient les lacs des Cornes, David, Marquis, Pérodeau, Petit Kiamika, Rochon et Vaillant.

À cet effet, l'épaisseur du périphyton doit de nouveau être mesurée aux étés 2013 et 2014 pour l'ensemble des lacs, à l'exception du lac David pour lequel l'étude débutera à l'été 2013 et s'échelonnera jusqu'en 2015. Le tableau suivant présente les années pour lesquelles un échantillonnage devra être réalisé et ce, pour chaque lac (marqué d'un X)

Lac	2012	2013	2014	2015
des cornes	X	X	X	
david		X	X	X
marquis	X	X	X	
pérodeau	X	X	X	
Petit Kiamika	X	X	X	
Pierre				
Rochon	X	X	X	
Vaillant	X	X	X	

ATTENDU QUE : Les livrables de GENIVAR comprendront :

- Un rapport préliminaire des résultats obtenus à l'été 2013.
- En 2014, un rapport détaillé de l'étude sur les 6 lacs débutés en 2012 (méthode, analyses, résultats, conclusions).
- En 2015, un rapport détaillé de l'étude au lac David (méthode, analyses, résultats, conclusions).
- Une liste de recommandations visant à préserver la qualité de ces environnements lacustres.
- L'ensemble des photographies et des données récoltées lors de la caractérisation.

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Micheline Bélec Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la dépense au montant total de 2 940.00 \$, taxes en sus, pour la continuité du contrat sur l'étude du périphyton sur les sept lacs mentionnés ci-dessus, comme suit :

Lac	2013	2014	2015
Des Cornes	340.00 \$	775.00 \$	■
David	900.00 \$	350.00 \$	1000.00 \$
Marquis	340.00 \$	775.00 \$	■
Pérodeau	340.00 \$	775.00 \$	■
Petit Kiamika	340.00 \$	775.00 \$	■
Pierre	■	■	■
Rochon	340.00 \$	775.00 \$	■
Vaillant	340.00 \$	775.00 \$	■
Total annuel	2 940.00 \$	5 000.00 \$	1 000.00 \$
Grand total	8 940.00 \$		

ATTENDU QU' : Advenant l'impossibilité aux personnes ayant suivi la formation en 2012, d'effectuer le prélèvement, ceux-ci devront transmettre l'information à d'autres bénévoles. Aucun frais additionnels ne sera déboursé, à l'exception de ceux prévus à l'entente initiale.

ATTENDU QUE : Tel que mentionné à la résolution 7990, à la réunion régulière du 10 avril 2012, la participation des regroupements de riverains afin de prélever les mesures dans les lacs, est obligatoire pour la continuation du présent mandat tel qu'enseigné par Mme Raymond et M. Royer-Tardif à l'été 2012.

Il est à noter que les frais pour la rédaction du rapport final du lac David ont été majorés de 260 \$ afin de tenir compte du fait que les résultats seront fournis dans un rapport différent à l'automne 2015.

En raison de la composition du littoral, il est possible que le protocole d'échantillonnage ne puisse être réalisé sur certains lacs. Pour effectuer cette étude, le littoral doit contenir des sites avec des roches de plus de 10 cm de diamètre ou des matériaux inertes à une profondeur située entre 30 et 100 cm sous la surface de l'eau. Certains lacs risquent de ne pas contenir de tels sites. Advenant le cas, le coût de l'étude pour tel lac, mentionné à l'offre de services sera retranché du prix total.

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Geneviève Brisebois Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la dépense au montant de 2 940.00 \$, plus les taxes en vigueur, pour l'année 2 de l'étude de périphyton sur les sept lacs, tel que mentionné à l'offre de services, déposé par la firme Génivar.

Un montant est disponible à cet effet au poste budgétaire 02-470-00-411-00

Adoptée

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Résolution no : 9388
APPUI À LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ EN SOINS DE SANTÉ À FERME-NEUVE – Point de services et sans Rendez-vous

ATTENDU QUE : Le secteur géographique Lièvre nord est le seul de la MRC à ne pas avoir de point de service du CLSC;

ATTENDU QUE : Le « Diagnostic territorial 2013 – Bilan et enjeux de développement » démontre clairement que l'accès à des soins de santé primaires fait partie d'une stratégie d'amélioration de la performance du système de santé;

ATTENDU QUE : La croissance démographique pour le groupe d'âge de 65 ans et plus va se poursuivre encore pour plus de 10 ans et que ce groupe d'âge est celui qui requiert fréquemment l'accès à des soins de santé à proximité;

ATTENDU QUE : Les accès à des services de proximité, dont les soins de santé, sont essentiels à l'occupation dynamique du territoire;

ATTENDU QUE : Ferme-Neuve possède déjà les infrastructures d'accueil pour des soins de santé via la Coopérative de Santé à Ferme-Neuve;

ATTENDU QU' : Il est difficile pour une clinique non GMF d'attirer de nouveaux médecins;

ATTENDU QUE : Le désengorgement de l'urgence de l'hôpital passe par l'accès à des soins en dehors des services publics tel que déclaré par le ministre de la santé M. Réjean Hébert;

ATTENDU QUE : La première ministre Mme Pauline Marois entend résoudre le problème de l'iniquité interrégionale du financement de la santé dans les Laurentides;

ATTENDU QUE : Le besoin de consultation pour soins immédiats et sans rendez-vous pour des causes mineures et qu'un rendez-vous avec son médecin de famille est souvent dans un délai de 2 mois ce qui oblige ces malades à se retourner vers l'urgence;

ATTENDU QUE : Les nouvelles infirmières praticiennes spécialisées sont en mesure de répondre à la majorité des besoins de soins d'urgence pour causes mineures;

EN CONSÉQUENCE : Il est dûment proposé par Romuald Sauvé
Et résolu à l'unanimité des membres présents,
Que la municipalité de Chute-Saint-Philippe, appuie la demande de la Coopérative de Solidarité en Soins de Santé à Ferme-Neuve afin qu'un point de service du CLSC avec un service de sans rendez-vous soit mis en place à Ferme-Neuve.

Adoptée

TRANSPORT

Résolution no : 9389
DÉTORIENTATION DE LA CHAUSSÉE ROUTE 311 NORD

ATTENDU : Le très mauvais état de la route 311 nord, entre le village de Lac-des-Écorces et la Municipalité de Chute-Saint-Philippe;

ATTENDU QUE : Cette route est un axe routier important dans notre municipalité;

ATTENDU QU' : En plus des travaux de reconstruction de ladite route, une surlargeur devrait être ajoutée pour une voie cyclable;

ATTENDU QUE : Depuis quelques années, des travaux ont été effectués sur la Route 311, entre Lac-St-Paul et Mont-St-Michel, Lac-des-Écorces et Val-Barrette;

ATTENDU QU' : En 2012, des travaux ont également été effectués sur la Route 311, entre Chute-Saint-Philippe et Lac-St-Paul;

ATTENDU QU' : Une demande de réfection de cette route vous est déjà parvenue en juin 2012, par la résolution 8034;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Alain St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents

1. De demander au ministère des Transports de bien vouloir prioriser la reconstruction de la Route 311 Nord entre le village de Lac-des-Écorces et la Municipalité de Chute-Saint-Philippe;
2. De prévoir une surlargeur afin d'y aménager une voie cyclable;
3. De faire parvenir copie de cette résolution au ministère des Transports, à notre député provincial, Monsieur Sylvain Pagé, ainsi qu'à notre député fédéral, Marc-André Morin

Adoptée

Résolution no : 9390

AUTORISATION DE DÉPENSE – Radio de communication dans le nouveau camion aux travaux publics

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'achat d'une radio Vertex 50 watts pour le véhicule 2013, Chevrolet Silverado 4X4 , :

Achat et installation de la radio : 696.75\$, taxes incluses: 02-320-50-525-07

Licence d'Industrie Canada : 41.00 \$: 02-320-30-333-00

De plus, les frais de temps d'onde et licence radio au coût de 25.95 \$ par mois. : 02-320-30-339-01

ET 02-330-30-339-01

Cette dépense n'est pas prévue au budget, des transferts seront effectués du poste budgétaire 03-210-30-000-02.

Adoptée

URBANISME

Résolution no : 9391

DÉROGATION MINEURE No.DRL130064 | 736 chemin du Progrès | Mat. 0169 39 6235

La demande consiste à autoriser la subdivision du terrain actuel en 2 parties ce qui consisterait à subdiviser une partie du terrain en tout point conforme au règlement 140 et l'autre serait de:

- *Permettre de déroger au règlement 140, article 5.2 (Largeur minimale moyenne) de plus ou moins 21.00 mètres au lieu de 40 mètres, donc autoriser une diminution de 19.00 mètres, et ce sur une seule partie du futur terrain (voir plan).*

ATTENDU QUE : Les superficies sont respectées,

ATTENDU QUE : les préjudices causés à l'environnement sont pratiquement nuls, puisque les parties étroites du futur terrain dérogatoire ne pourront être utilisées, considérant les bandes de protections riveraines.

Recommandation du CCU : *Le CCU recommande au conseil municipal de Chute-Saint-Philippe d'accepter la dérogation mineure #DRL130064 telle que présentée sur le plan projet de lotissement # minute 7503, préparé par Guy Létourneau a-g, soit de déroger au règlement 140 article 5.2 relatif aux normes de lotissement d'un terrain (largeur minimale moyenne). Selon ce plan, dans le plus étroit, le lot aurait une largeur de 12.95 mètres, mais une largeur minimale de plus ou moins 21.00 mètres. Donc, autoriser une dérogation de 19.00 mètres sur la largeur minimale moyenne de 40 mètres.*

Conditionnel :

- ✚ *À ce que la municipalité ne pourra être tenue responsable des dommages causés à la propriété ou tous préjudices causés en rapport à l'acceptation de ladite dérogation.*
- ✚ **À ce qu'aucun déboisement ne soit effectué sur les parties les plus étroites du futur terrain.*

TOUTE PERSONNE AYANT UN INTÉRÊT PEUT SE FAIRE ENTENDRE

✚ **Aucune intervention**

EN CONSÉQUENCE : *Il est proposé par Alain St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la dérogation mineure numéro DRL130064 demandée pour la propriété située au 736, chemin du Progrès, telle que décrite ci-dessus.*

- ✚ *Il est attendu que les propriétaires renoncent à toutes réclamations ou poursuites pour dommages ou nuisances qui pourraient résulter de cette dérogation.*

Adoptée

Résolution no : 9392

AUTORISATION D'INSPECTION DE PROPRIÉTÉS – Mandat Éco-Pro

Il est proposé par Geneviève Brisebois

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Monsieur Benoit Legault, de la firme Éco-Pro, à visiter les propriétés sur le territoire de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, afin de procéder à l'inspection des installations de type puisard.

Un montant est prévu à cet effet au poste budgétaire 02-470-40-411-02.

Adoptée

Résolution no : 9393

AUTORISATION DE DÉPENSE – Éditions spéciales de la Route des vacances de la MRC d'Antoine-Labelle

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité de participer aux éditions spéciales de la Route des vacances de la MRC d'Antoine-Labelle, pour un montant de 100.00 \$.

Cette dépense est affectée au poste budgétaire 02-621-40-494-00

Adoptée

Résolution no : 9394

AFFICHAGE DE POSTE – Membres du Comité Consultatif en Urbanisme (CCU)

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à faire paraître une annonce dans le journal local pour l'appel aux résidents permanents intéressés à siéger sur le Comité Consultatif en Urbanisme (CCU).

Adoptée

Résolution no : 9395

ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE L'AIDE À L'URBANISME – EMPLOI D'ÉTÉ

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'entériner l'embauche de Madame Émilie Ducharme au poste d'aide à l'urbanisme, pour l'été 2013.

La municipalité bénéficie d'une subvention d'Emploi d'été Canada.

Adoptée

Résolution no : 9396

AUTORISATION DE PAIEMENT – Adhésion comme membre corporatif de Solidarité rurale du Québec

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement à l'adhésion comme membre corporatif de Solidarité rurale du Québec, au montant de 250.00 \$.

Ce montant est affecté au poste budgétaire 02-621-40-494-00

Adoptée

Résolution no : 9397

COMMISSION DE TOPONYMIE – Demande d’officialisation d’un nom de rue

Il est proposé par Romuald Sauvé

Et résolu à l’unanimité de faire la demande à la Commission de Toponymie afin de faire officialiser une rue sous le nom de « chemin de la Constellation », requête du propriétaire. Ledit chemin se situe sur une partie du lot 28, du Rang Nord-Ouest de la Rivière Kiamika, du cadastre officiel Canton de Moreau.

Adoptée

Résolution no : 9398

AUTORISATION DE PAIEMENT– Inscription au Prix Ruralia-Desjardins

Il est proposé par Romuald Sauvé

Et résolu à l’unanimité d’autoriser le paiement au montant de 180.00 \$, à Pauline Mercuri, pour le mandat donné à poser la candidature de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, au Prix Ruralia-Desjardins.

Ce montant est affecté au poste budgétaire 02-701-90-970-00.

Adoptée

LOISIRS

Résolution no : 9399

AUTORISATION DE PAIEMENT – Versement quote-part des supralocaux 2013 de Ferme-Neuve

Il est proposé par Geneviève Brisebois

Et résolu à l’unanimité des membres présents d’autoriser le paiement de la quote-part 2013 au montant de 4 587.55 \$ incluant les taxes, pour les supralocaux à la Municipalité de Ferme-Neuve payable en deux versements égaux, le 31 mai et le 30 septembre 2013

Un montant est prévu à cet effet au poste budgétaire 02-701-90-958-02.

Adoptée

Résolution no : 9400

AUTORISATION DE DÉPENSE – Achat de manette Power Point et extension branchement haut-parleur extérieur

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l’unanimité des membres présents d’autoriser une dépense approximative de 250.00 \$, pour l’achat d’une manette Power-Point et une extension de branchement de haut-parleur, pour la salle multimédia.

Cette dépense sera affectée au poste budgétaire 02-702-20-522-00

Adoptée

Résolution no : 9401

AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention Fête nationale

Il est proposé par Alain St-Amour

Et résolu à l’unanimité des membres présents, d’autoriser le paiement à l’Association des pompiers de Chute-Saint-Philippe, au montant de 12 000.00 \$, pour l’organisation des festivités de la Fête nationale 2013.

Cette dépense est affectée au poste budgétaire 02-701-90-970-00. Un transfert de 10 000.00 \$ est effectué du poste budgétaire 02-702-20-419-00.

Adoptée

Résolution no : 9402

REMISE DE CONTRIBUTION DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS VALLÉE DE LA KIAMIKA

ATTENDU QUE :

La Caisse populaire Desjardins Vallée de la Kiamika, verse une contribution monétaire au montant de 2 500.00 \$, pour les festivités de la Fête nationale;

ATTENDU QUE : Le chèque est émis au nom de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe;

ATTENDU QUE : L'organisation se fait par l'Association des pompiers de Chute-Saint-Philippe;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de verser le 1^{er} versement de 2 000.00 \$, contribution de la Caisse populaire Desjardins, Vallée de la Kiamika à l'Association des pompiers de Chute-Saint-Philippe, pour l'activité de la Fête nationale 2013.

Un montant additionnel de 500.00 \$ sera versé à l'association, sur réception du deuxième versement par la Caisse populaire Desjardins, Vallée de la Kiamika, suite à la tenue de l'évènement.

Ce montant sera affecté au poste 01-381-71-000

Adoptée

IMMOBILISATION

Résolution no : 9403

ADJUDICATION DE CONTRAT – Fournitures et installation d'équipements récréatifs – parc multigénérationnel, phase I

ATTENDU QU' : Un appel d'offres public sur SEA0 a été lancé afin d'obtenir des soumissions pour la fourniture et l'installation d'équipements récréatifs du parc multigénérationnel, phase I;

ATTENDU QUE : Nous avons reçu les soumissions suivantes :

Volet 1 : Jeux et modules pour les 18 mois-5 ans et les 5 ans-12 ans

NOM DU FOURNISSEUR	SOUSSION CONFORME OUI OU NON	PRIX DE LA SOUMISSION
1. Équipement récréatifs Jambette inc.	Oui	36 318.81 \$
2. Les Industries Simexco inc.	Oui	48 833.00 \$

Volet 2 : Jeu électronique pour adolescents

NOM DU FOURNISSEUR	SOUSSION CONFORME OUI OU NON	PRIX DE LA SOUMISSION
2. Les Industries Simexco inc.	Oui	42 927.00 \$

Volet 3 : Exerciseurs pour adultes et aînés

NOM DU FOURNISSEUR	SOUSSION CONFORME OUI OU NON	PRIX DE LA SOUMISSION
1. Équipement récréatifs Jambette inc.	Oui	26 568.00 \$
2. Tessier Récréo-Parc inc.	Oui	29 708.00 \$
3. Les Industries Simexco inc.	Oui	44 196.00 \$

Volet 4 : Points de rafraîchissement pour tous

NOM DU FOURNISSEUR	SOUSSION CONFORME OUI OU NON	PRIX DE LA SOUMISSION
1. Équipement récréatifs Jambette inc.	Oui	42 421.56 \$

Volet 5 : Balançoires pour tous –

NOM DU FOURNISSEUR	SOUSSION CONFORME OUI OU NON	PRIX DE LA SOUMISSION
1. Les Industries Simexco inc.	Oui	22 610.00 \$
2. Équipement récréatifs Jambette inc..	Oui	11 143.86 \$

Volet 6 : Amusements pour tous

NOM DU FOURNSSEUR	SOUSSION CONFORME OUI OU NON	PRIX DE LA SOUMISSION
1. Les Industries Simexco inc.	Oui	30 413.00 \$

Volet 7 : Abreuvoir

NOM DU FOURNSSEUR	SOUSSION CONFORME OUI OU NON	PRIX DE LA SOUMISSION
Aucun soumissionnaire		

Volet 8 : Mobilier

NOM DU FOURNSSEUR	SOUSSION CONFORME OUI OU NON	PRIX DE LA SOUMISSION
2. Tessier Récréo-Parc inc.	Oui	7 158.00 \$
3. Les Industries Simexco inc.	Oui	13 562.00 \$

EN CONSÉQUENCE :

*Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer les contrats tel que
décrit ci-dessous. Les taxes en sus.*

Volet 1 : Jeux et modules pour les 18 mois-5 ans et les 5 ans-12 ans

NOM DU FOURNSSEUR	SOUSSION CONFORME OUI OU NON	PRIX DE LA SOUMISSION
1. Équipement récréatifs Jambette inc.	Oui	29 562.00 \$
2. Les Industries Simexco inc.	Oui	6 655.00 \$

Volet 2 : Jeu électronique pour adolescents

NOM DU FOURNSSEUR	SOUSSION CONFORME OUI OU NON	PRIX DE LA SOUMISSION
2. Les Industries Simexco inc.	Oui	Reporté phase 2

Volet 3 : Exerciseurs pour adultes et aînés

NOM DU FOURNSSEUR	SOUSSION CONFORME OUI OU NON	PRIX DE LA SOUMISSION
1. Équipement récréatifs Jambette inc.	Oui	13 383.00 \$

Volet 4 : Points de rafraîchissement pour tous

NOM DU FOURNSSEUR	SOUSSION CONFORME OUI OU NON	PRIX DE LA SOUMISSION
1. Équipement récréatifs Jambette inc.	Oui	Reporté phase 2

Volet 5 : Balançoires pour tous

NOM DU FOURNSSEUR	SOUSSION CONFORME OUI OU NON	PRIX DE LA SOUMISSION
2. Équipement récréatifs Jambette inc..	Oui	5 035.96 \$

Volet 6 : Amusements pour tous

NOM DU FOURNISSEUR	SOUMISSION CONFORME OUI OU NON	PRIX DE LA SOUMISSION
1. Les Industries Simexco inc.	Oui	30 413.00 \$

GRAND TOTAL

NOM DU FOURNISSEUR	PRIX TOTAL
1. Équipement récréatifs Jambette inc	47 980.96 \$
2. Les Industries Simexco inc.	37 068.00 \$
Sous-total	85 048.96 \$
TPS (5%)	4 252.45 \$
TVQ (9.975%)	8 483.63 \$
GRAND TOTAL	97 785.04 \$

Cette dépense est affectée au poste budgétaire 23-080-12-721.

Un montant de 120 000.00 \$ est affecté à cet effet au poste, 23-810-00-001, affectation de l'excédent de fonctionnement affecté au parc multigénérationnel.

Adoptée

Résolution no : 9404

APPEL D'OFFRES SEAO – EAO 05-2013 - Services professionnels pour la réalisation des plans et devis pour la construction de l'hôtel de ville

ATTENDU QUE : La Municipalité de Chute-Saint-Philippe a fait l'acquisition de la propriété située au 21, montée des Chevreuils;

ATTENDU QUE : La municipalité veut comparer les coûts de construction d'un bâtiment annexé à la propriété existante et la construction indépendante du bâtiment situé au 21, montée des Chevreuils;

ATTENDU QUE : La Municipalité de Chute-Saint-Philippe doit retourner en appel d'offres publics pour la réalisation des plans et devis pour l'élaboration des plans et devis pour la construction de l'hôtel de ville;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Romuald Sauvé
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de mandater notre chargé de projets pour l'élaboration de l'appel d'offres sur SEAO avec système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation des divers critères relatifs au mandat proposé :

Il est de plus résolu que le conseil municipal délègue au secrétaire-trésorier/directeur général, le pouvoir de choisir les membres composant les comités de sélection lors des appels d'offres lancés par le conseil municipal et nécessitant l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres.

Le comité de sélection doit être formé d'au moins trois (3) membres, autres que les membres du conseil.

Adoptée

Résolution no : 9405

ADJUDICATION DE CONTRAT – Surveillance des travaux d’asphaltage 2013

ATTENDU QUE : Nous avons demandé des soumissions sur invitation pour la surveillance des travaux d’asphaltage

ATTENDU QUE : Nous avons reçu deux (2) soumissions pour l’appel d’offres relatif au projet en titre

ATTENDU QUE : Après analyse des soumissions, les résultats sont les suivants :

Résultats d’ouverture des soumissions

	Taux horaire Technicien (\$/hr)	Déplacement quotidien \$/jour	Supervision (\$)	Analyses \$/analyses	Rapport final (\$)	Total
Inspec-Sol	55	295	225	150	300	---
Solmatech	48	192	400	127	150	---

Scénario 1 : 2 jours de chantiers de 10

Inspec-Sol	1100	590	225	1800	300	4015
Solmatech	960	384	400	1524	150	3418

Scénario 2 : 3 jours de chantiers de 10

Inspec-Sol	1650	1770	225	1800	300	5745
Solmatech	1440	1152	400	1524	150	4666

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Micheline Bélec
Et résolu à l’unanimité des membres présents d’adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l’occurrence, Solmatech, aux montants indiqués au tableau. Les taxes sont en sus.

Adoptée

Résolution no : 9406

AUTORISATION DE PAIEMENT – Pulvérisation de l’asphalte

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti
Et résolu à l’unanimité des membres présents, d’autoriser le paiement à Terra Location inc., au montant de 13 913.84 \$, pour la pulvérisation de l’asphalte au Lac Pérodeau et des Cornes, en préparation de l’asphaltage, dans le cadre de la subvention taxe d’accise

Adoptée

Résolution no : 9407

AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LES TRAVAUX – 21, montée des Chevreuils

Il est proposé par Alain St-Amour
Et résolu à l’unanimité des membres présents, d’autoriser la directrice à demander des soumissions, octroyer les contrats pour toutes les dépenses entourant le réaménagement du futur bureau temporaire au 21, montée des Chevreuils :

- Travaux de réaménagement – Soumission sur invitation et octroi de contrat

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, Ginette Ippersiel, directrice générale, certifie par la présente que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses autorisées aux présentes seront affectées lors du paiement de ces montants.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENTS

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 19 h 44

Fin : 20 h 29

Personnes présentes : 8

LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé

Résolution no : 9408

FERMETURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Romuald Sauvé

Et résolu à l'unanimité de clore la séance

Adoptée

Il est 20 h 30

Normand St-Amour, maire

Manon Taillon, secrétaire-trésorière adjointe

 *Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la séance du 11 juin 2013 par la résolution # 9410*